

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022 – 16/03/2022 – 5

IFSE

Revalorisation du corps des assistants de service social au 1^{er} janvier 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 9 mars 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 9 Membres représentés : 9 Total : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la revalorisation IFSE du corps des assistants de service social au 1^{er} janvier 2022.**

Dijon, le 17 mars 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Proposition revalorisation IFSE au 1^{er} janvier 2022 – Assistants de service social

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	4 473,09	372,76	5 500,00	458,33